

Société anonyme
COLRUYT GROUP
Edingensesteenweg 196, 1500 HAL
TVA-BE-0400.378.485, RPM Bruxelles

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 24 SEPTEMBRE 2025**

L'an 2025, le 24 septembre, au siège social à Hal, l'Assemblée générale des actionnaires de la société s'est réunie en présence d'Ernst & Young, commissaire, représenté par Madame Eef Naessens, et en présence des administrateurs suivants : Kriya One SRL, ayant pour représentant permanent Jef Colruyt, Korys Business Services I SA, ayant pour représentant permanent Senne Hermans, Korys Business Services II, ayant pour représentant permanent Frans Colruyt, Korys Business Services III, ayant pour représentant permanent Wim Colruyt, Korys SA, ayant pour représentante permanente Madame Griet Aerts, Korys Management SA, ayant pour représentante permanente Madame Lisa Colruyt, Stefan Goethaert SRL, ayant pour représentant permanent Stefan Goethaert, 7 Capital SRL, ayant pour représentante permanente Madame Chantal De Vrieze, Fast Forward Services SRL, ayant pour représentante permanente Madame Rika Coppens, et Rudann SRL, ayant pour représentant permanent Rudi Peeters.

Comme chaque année, un petit film d'introduction reprenant les principaux temps forts de l'exercice écoulé 2024/25 est présenté.

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de Monsieur Jef Colruyt. Monsieur le Président invite Monsieur Kris Castelein à remplir la fonction de secrétaire.

L'Assemblée désigne en qualité de scrutateurs : Messieurs Duyck et Blondiaux. L'Assemblée accepte cette désignation à l'unanimité.

Le Président dépose sur le bureau :

le registre des actionnaires (les actions enregistrées nominativement dans le registre des actionnaires),

ainsi que les justificatifs de la convocation à cette Assemblée générale :

- un exemplaire des lettres de convocation qui ont été envoyées nominativement aux actionnaires, au commissaire et aux administrateurs à la date du 25 août 2025 ;
- les publications au Moniteur belge ainsi que dans De Standaard et La Libre Belgique du 25 août 2025.

Le Président demande aux personnes présentes de signer la liste des actionnaires. Après signature, il est constaté que 551 actionnaires détenant ensemble 100.965.148 actions sont présents ou représentés. Abstraction faite des actions propres détenues par la société, 84,06% du capital-actions sont donc représentés. L'Assemblée générale décide qu'elle peut délibérer valablement des points à l'ordre du jour.

Il est également constaté que les personnes suivantes souhaitent assister à l'Assemblée :

- des journalistes
- des étudiants
- des membres du personnel de Colruyt Group.

Il est demandé aux actionnaires présents si ces personnes sont autorisées à assister à l'Assemblée. L'Assemblée accorde cette autorisation à l'unanimité des voix.

Le Président déclare que les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1. Rapports annuels du Conseil d'administration

À titre informatif : les rapports annuels du Conseil d'administration et les rapports du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 mars 2025 ; ainsi que le rapport du conseil d'entreprise à titre informatif. Ils concernent à la fois les comptes annuels de la SA Colruyt Group et les comptes annuels consolidés de Colruyt Group pour l'exercice clôturé au 31 mars 2025.

2. Rapport de rémunération pour l'exercice 2024/2025

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération pour l'exercice arrêté au 31 mars 2025.

3. Comptes annuels

- a. Proposition de décision : approbation des comptes annuels de la SA Colruyt Group.
- b. Proposition de décision : approbation des comptes annuels consolidés de la SA Colruyt Group.

4. Approbation de la répartition bénéficiaire de la SA Colruyt Group

Proposition de décision : approbation de la répartition bénéficiaire de l'exercice clôturé au 31 mars 2025.

5. Distribution du dividende

Proposition de décision : approbation du dividende proposé.

6. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs de la SA Colruyt Group.

7. Décharge au commissaire

Proposition de décision : donner décharge au commissaire.

8. Renouvellement du mandat de commissaire

Proposition de décision : renouveler le mandat de commissaire d'Ernst&Young Réviseurs d'entreprises, représenté par Madame Eef Naessens.

9. Nomination d'administrateurs

- a. Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur au sein de la SA Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'Assemblée générale de 2029, de la SA Korys Business Services I, ayant pour représentant permanent Monsieur Senne Hermans.
- b. Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur au sein de la SA Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'Assemblée générale de 2029, de la SA Korys Business Services II, ayant pour nouvelle représentante permanente Madame Hilde Cerstelotte.
- c. Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur au sein de la SA Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'Assemblée générale de 2029, de la SRL Fast Forward Services, ayant pour nouvelle représentante permanente Madame Rika Coppens.
- d. Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur au sein de la SA Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'Assemblée générale de 2029, de la SRL Rudann, ayant pour représentant permanent Monsieur Rudi Peeters.
- e. Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur au sein de la SA Colruyt Group, pour une période de deux ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'Assemblée générale de 2027, de la SRL 7 Capital, ayant pour représentante permanente Madame Chantal De Vrieze.

L'ordre du jour, le rapport annuel du Conseil d'administration et le rapport du commissaire ont été mis à la disposition des actionnaires présents durant la réunion. Ces documents étaient également disponibles préalablement sur le site web de la société www.colruytgroup.com sous Investisseurs/Informations destinées aux actionnaires.

DÉLIBÉRATION ET CONCLUSIONS

Avant de développer l'ordre du jour, le Président du Conseil d'administration, Jef Colruyt, ainsi que l'administrateur délégué et CEO, Stefan Goethaert, le CFO, Stefaan Vandamme, et le COO Retail, Jo Willemyns, commentent en détail les activités de Colruyt Group (ventilées entre les domaines Food, Santé & Bien-être, Non-food et Énergie), le plan stratégique et les comptes annuels consolidés de l'exercice 2024/25. Ils concluent par un bref commentaire des prévisions financières pour l'ensemble de l'exercice 2025/26. Un bref compte rendu de la présentation et des prévisions pour l'exercice 2025/26 peut être consulté sous « Allocution du Président » sur le site web de la société www.colruytgroup.com sous Investir/Communication financière/Presse financière.

Ensuite, les actionnaires présents ont la possibilité de poser des questions ou de formuler des suggestions.

Au cours de la présentation, le Conseil d'administration a réitéré l'importance d'un système équitable au niveau des commissions paritaires dans le paysage de la distribution belge. Dans ce cadre, il a également précisé la manière dont le groupe, à travers son enseigne Spar et prochainement Okay, répondra à l'importance croissante des ouvertures dominicales et à l'impact de la suppression du jour de fermeture légalement obligatoire.

Il est confirmé aux actionnaires que l'impact et l'employabilité de l'intelligence artificielle - en vue d'optimiser davantage la productivité à tous les niveaux du groupe - constituent une priorité pour la direction.

Les actionnaires recommandent que, dans le cadre de la fidélisation des clients et de la relation avec eux, les atouts de Colruyt Group en tant que seul distributeur encore véritablement belge soient mis encore plus en avant. Par ailleurs, les actionnaires recommandent que le groupe, l'une des plus grandes entreprises de Belgique, interagisse davantage encore avec l'ensemble des autorités fédérales, régionales et locales. À cet égard, le Conseil d'administration a souligné les flux de trésorerie considérables revenant à la collectivité grâce à la valeur ajoutée belge du groupe à travers les nombreux prélèvements et taxes, un appel étant lancé aux pouvoirs publics pour que ces fonds soit utilisés efficacement, notamment pour soutenir la compétitivité des entreprises belges, la réduction des taxes environnementales, la prévention en matière de santé et les infrastructures.

En ce qui concerne la politique de rémunération, les actionnaires recommandent de poursuivre davantage encore la recherche d'un équilibre approprié en matière d'association des rémunérations variables à des critères collectifs, individuels et de durabilité, en réduisant le nombre d'indicateurs financiers et en laissant plus de place à la motivation intrinsèque et à la durabilité.

En référence à un certain nombre de désinvestissements, les actionnaires suivent la stratégie de l'entreprise consistant à se concentrer pleinement sur son activité principale, à savoir le domaine Food, tout en mettant également l'accent sur la croissance rentable dans le domaine Santé & Bien-être. Le Conseil d'administration souligne l'importance de laisser suffisamment de place à l'esprit d'entreprendre.

La plus-value exceptionnelle découlant de l'alignement de la structure juridique du groupe sur la gestion des activités selon les domaines d'expertise a été commentée. Au cours du dernier exercice, les participations Food ont été transférées, par le biais d'un apport en nature, à une autre entité juridique qui chapeaute le domaine Food ; cette transaction a donné lieu à une plus-value comptable de EUR 2 milliards dans les comptes de la SA Colruyt Group.

À la suite de la fourniture des informations financières annuelles aux conseils d'entreprise, la relation avec les organes sociaux est également commentée.

Les actionnaires procèdent à un échange de vues avec le Conseil d'administration sur les nouvelles perspectives de croissance du parc de magasins et sur les enseignes qui mettront l'accent sur le développement rural et urbain.

Le Conseil d'administration prend note de toutes les remarques formulées par les actionnaires et en tiendra compte lors de ses prochaines réunions.

Après ce tour de table, L'Assemblée générale poursuit le développement de l'ordre du jour.

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du commissaire

L'Assemblée générale prend connaissance, à titre informatif, du rapport du Conseil d'administration, des rapports du commissaire, du rapport du conseil d'entreprise ainsi que des comptes annuels de la société et des comptes annuels consolidés de Colruyt Group.

L'Assemblée autorise le Président à ne pas lire à haute voix le rapport annuel du Conseil d'administration ni le rapport du commissaire.

Le commissaire commente son rapport et son opinion sans réserve pour les deux comptes annuels. Le secrétaire lit le rapport du conseil d'entreprise du 17 septembre 2025 afin de confirmer que les informations financières y ont bien été détaillées.

2. Approbation du rapport de rémunération 2024-2025

Madame Chantal De Vrieze, présidente du Comité de rémunération, commente le rapport de rémunération de l'exercice 2024/25 (qui fait partie du volet en matière de Corporate Governance du rapport annuel consolidé clôturé au 31 mars 2025 et disponible sur le site web de la SA Colruyt Group (www.colruytgroup.com)).

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération 2024-2025, avec

- 94.992.192 voix pour
- 5.972.956 voix contre
- 0 abstention.

3. Comptes annuels

Le Président demande l'approbation des

- a. comptes annuels de la SA Colruyt Group pour l'exercice clôturé au 31 mars 2025

L'Assemblée approuve les comptes annuels de la SA Colruyt Group, avec

- 100.947.374 voix pour
- 805 voix contre
- 16.969 abstentions.

- b. comptes annuels consolidés de la SA Colruyt Group pour l'exercice clôturé au 31 mars 2025

L'Assemblée approuve les comptes annuels consolidés de la SA Colruyt Group, avec

- 100.947.374 voix pour
- 805 voix contre
- 16.969 abstentions.

4. Approbation de la répartition bénéficiaire de la SA Colruyt Group

L'Assemblée générale a été informée d'une incohérence matérielle dans la répartition bénéficiaire telle qu'elle figure dans l'ordre du jour initial. Il s'agit d'un glissement entre les rubriques « Bénéfice à reporter » et « participation aux bénéfices » dans les comptes annuels de la société. Par ailleurs, une composante de la répartition bénéficiaire (à savoir la ligne « Transfert aux réserves immunisées ») n'a pas été reprise, à tort, dans la présentation de l'ordre du jour initial. Conformément à l'article 3:19, alinéa 1, du Code des sociétés et des associations, la répartition bénéficiaire, et donc également les comptes annuels, ont été modifiés à la suite de la rectification de cette incohérence. En outre, la rubrique non reprise a été ajoutée à l'ordre du jour initial.

Le Conseil d'administration propose dès lors à l'Assemblée générale qu'en dérogation à l'ordre du jour initial, le bénéfice soit réparti suivant la proposition corrigée commentée :

TE VERDELEN WINST: **6.307.685.104,49 EUR**
WINSTVERDELING:

TOEVOEGING AAN DE WETTELIJKE RESERVE	+ 570.398,48 EUR
UITKERING DIVIDEND	+ 165.742.148,28 EUR
WINSTPARTICIPATIE BOEKJAAR 2024/25	+ 1.964.128,90 EUR ¹
OVERBOEKING NAAR RESERVES	+ 173.402.112,27 EUR ²
OVER TE DRAGEN WINST	+ 5.966.006.316,56 EUR ³
TOTAAL:	+ 6.307.685.104,49 EUR

L'Assemblée approuve la répartition bénéficiaire corrigée, avec

- 100.964.337 voix pour
- 811 voix contre
- 0 abstention.

5. Distribution du dividende

Le Président demande l'approbation de la décision de distribuer un dividende brut de EUR 1,38 par action. Ce montant comprend le dividende brut ordinaire de EUR 1,38, qui sera mis en paiement le 30 septembre 2025, contre remise du coupon n° 16. L'ex-dividende ou l'ex-date est le 26 septembre 2025. La date de référence (record date) est le 29 septembre 2025.

L'Assemblée approuve le dividende brut, avec

- 100.964.343 voix pour
- 805 voix contre
- 0 abstention.

6. Décharge aux administrateurs.

- a. Le Président demande de donner décharge aux administrateurs de la SA Colruyt Group pour leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 mars 2025.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs de la SA Colruyt Group, avec

- 99.972.482 voix pour
- 957.870 voix contre
- 34.796 abstentions.

7. Décharge au commissaire

- a. Le Président demande de donner décharge au commissaire pour son mandat auprès de la SA Colruyt Group durant l'exercice clôturé au 31 mars 2025.

L'Assemblée donne décharge au commissaire pour son mandat auprès de la SA Colruyt Group, avec

- 100.916.858 voix pour
- 13.494 voix contre
- 34.796 abstentions.

8. Renouvellement du mandat de commissaire

Le Président demande l'approbation du renouvellement du mandat du commissaire de la SA Colruyt Group, pour un mandat de trois ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'Assemblée générale de 2028, de la société à responsabilité limitée Ernst&Young Réviseurs d'entreprises (B00160), dont le siège est établi à Kouterveldstraat 7B boîte 1, 1931 Machelen (Brab.), et dont le numéro d'entreprise est 0446.334.711, indirectement représentée par Madame Eef Naessens.

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de commissaire de la SRL Ernst&Young Réviseurs d'entreprises, avec

- 100.846.936 voix pour
- 118.212 voix contre

- 0 abstention.

9. Renouvellement du mandat d'administrateur

- a. Le Président demande l'approbation de la nomination en tant qu'administrateur au sein de la SA Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire de 2029, de la SA Korys Business Services I, dont le siège social est situé 1500 Hal, Villalaan 96, ayant comme numéro d'entreprise 0418.759.787 et pour représentant permanent Monsieur Senne Hermans.

L'Assemblée approuve la nomination de la SA Korys Business Services I, avec

- 94.367.771 voix pour
- 6.597.377 voix contre
- 0 abstention.

- b. Le Président demande l'approbation du renouvellement du mandat d'administrateur au sein de la SA Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'Assemblée générale de 2029, de la SA Korys Business Services II, dont le siège social est situé 1500 Hal, Villalaan 96, ayant comme numéro d'entreprise 0450.623.396 et pour représentante permanente madame Hilde Cerstelotte (en remplacement de Frans Colruyt).

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de la SA Korys Business Services II, avec

- 95.279.939 voix pour
- 5.684.959 voix contre
- 250 abstentions.

- c. Le Président demande l'approbation du renouvellement du mandat d'administrateur au sein de la S.A. Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'Assemblée générale de 2029, de la SRL Fast Forward Services, dont le siège social est situé 1081 Koekelberg, De Neckstraat 22 boîte 20, ayant comme numéro d'entreprise 0479.445.561 et pour représentante permanente madame Rika Coppens.

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de la SRL Fast Forward Services, avec

- 100.468.027 voix pour
- 496.871 voix contre
- 250 abstentions.

- d. Le Président demande l'approbation du renouvellement du mandat d'administrateur au sein de la SA Colruyt Group, pour une période de quatre ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'Assemblée générale de 2029, de la SRL Rudann, dont le siège social

est situé 3000 Louvain, Famille de Bayostraat 83, ayant comme numéro d'entreprise 0765.433.631 et pour représentant permanent monsieur Rudi Peeters.

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de la SRL Rudann, avec

- 98.994.936 voix pour
- 1.969.962 voix contre
- 250 abstentions.

- e. Le Président demande l'approbation du renouvellement du mandat d'administrateur au sein de la SA Colruyt Group, pour une période de deux ans qui arrivera à échéance immédiatement après l'Assemblée générale de 2027, de la SRL 7 Capital, dont le siège social est situé 1380 Lasne, Rue de Payot 14, ayant comme numéro d'entreprise 0895.361.369 et pour représentante permanente madame Chantal De Vrieze.

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de la SRL 7 Capital, avec

- 97.419.770 voix pour
- 3.545.128 voix contre
- 250 abstentions.

10. Tour de table

Étant donné qu'aucun autre point n'est mis en délibération, il est procédé à la prise de connaissance du vote et du procès-verbal de la présente Assemblée. L'Assemblée générale n'a pas de remarques à formuler et le Président propose d'approuver le procès-verbal.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale est approuvé à l'unanimité des voix.

Il est ajouté que les signaux donnés par les votes contre relatifs à certains points à l'ordre du jour seront pris en compte par les administrateurs lors des discussions des Comités et des Conseils d'administration.

Le procès-verbal et le résultat du vote sont signés par le Président, le secrétaire, les scrutateurs, les administrateurs, le commissaire et les actionnaires qui le souhaitent.

[La page de signature suit ci-après]

Overzicht stemming / Aperçu des votes :

	VOOR <i>pour</i>	TEGEN <i>contre</i>	ONTHOUDING <i>abstentions</i>	TOTAAL <i>Totale</i>	% VOOR % POUR
AGENDAPUNT 2 - Remuneratieverslag - Rapport de rémunération	94.992.192	5.972.956	0	100.965.148	94,08%
AGENDAPUNT 3a - Goedkeuring aarrekening Colruyt Group NV - Approbation des comptes annuels SA Colruyt Group	100.947.374	805	16.969	100.965.148	99,999%
AGENDAPUNT 3b - Goedkeuring geconsolideerde jaarrekening Colruyt Group - Approbation des comptes annuels consolidés SA Colruyt Group	100.947.374	805	16.969	100.965.148	99,999%
AGENDAPUNT 4 - Winstverdeling - Répartition bénéficiaire	100.964.337	811	0	100.965.148	99,999%
AGENDAPUNT 5 - Dividenduitkering - Distribution du dividende	100.964.343	805	0	100.965.148	99,999%
AGENDAPUNT 6 - Kwijting aan bestuurders Colruyt Group NV - Décharge aux administrateurs de la SA Colruyt Group	99.972.482	957.870	34.796	100.965.148	98,05%
AGENDAPUNT 7- Kwijting aan commissaris Colruyt Group NV - Décharge au commissaire pour ses activités pour la SA Colruyt Group	100.916.858	13.494	34.796	100.965.148	99,99%
AGENDAPUNT 8 - Mandaat EY Bedrijfsrevisoren BV - mandat de la SRL EY Réviseurs d'Entreprises	100.846.936	118.212	0	100.965.148	99,88%
AGENDAPUNT 9a - Herbenoeming Korys Business Services I - Renouveler le mandat de Korys Business Services I	94.367.771	6.597.377	0	100.965.148	93,47%
AGENDAPUNT 9b - Herbenoeming Korys Business Services II - Renouveler le mandat de Korys Business Services II	95.279.939	5.684.959	250	100.965.148	94,37%
AGENDAPUNT 9c - Herbenoeming Fast Forward Services BV - Renouveler le mandat de Fast Forward Services BV	100.468.027	496.871	250	100.965.148	99,51%
AGENDAPUNT 9d - Herbenoeming Rudann BV - Renouveler le mandat de Rudann BV	98.994.936	1.969.962	250	100.965.148	98,05%
AGENDAPUNT 9e - 7 Capital BV - Renouveler le mandat de 7 Capital BV	97.419.770	3.545.128	250	100.965.148	96,45%
AGENDAPUNT - Vrijstelling voorlezing procès-verbaal (verslag) A.V. - Exemption de relire le procès-verbal de l'AG	100.965.148	0	0	100.965.148	100,000%
AGENDAPUNT - Goedkeuring verslag Algemene Vergadering - Approbation procès-verbal de l'Assemblée générale	100.965.148	0	0	100.965.148	100,000%

Te lekenen door : Voorzitter, secretaris, aanwezige bestuurders, commissaris, stemopnemers en de aandeelhouders die dit wensen.

control 965 148

Voorzitter _____ Secretaris _____

Commissaris

Stemopners

Aandeelhouders,